



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

ORDRE DU JOUR

Réunion des 26-28 février 1997

**GROUPE DE NEGOCIATION DE
L'ACCORD MULTILATERAL SUR L'INVESTISSEMENT**

ORDRE DU JOUR

26-28 février 1997

1. **Adoption de l'ordre du jour** DAFFE/MAI/A(97)2
2. **Approbation du compte rendu succinct de la réunion des 29-31 janvier 1997** DAFFE/MAI/M(97)1
3. **Rapport du Groupe de rédaction n°3** DAFFE/MAI/DG3(97)4

Pour référence :
 - Textes et commentaires consolidés DAFFE/MAI(97)1
 - Conclusions du Président DAFFE/MAI(97)2
 - Définition de l'investisseur et de l'investissement DAFFE/MAI(97)7
4. **Questions choisies:**
 - a. Thèmes spéciaux
 - b. Questions institutionnelles
 - c. Règlement des différends
5. **Libéralisation et réserves spécifiques des pays**

- Projets de réserves des pays Membres DAFFE/MAI/RES(97)1-30

Pour référence :
Lettre du Président DAFFE/MAI/RD(97)1
6. **Mesures infranationales**

- Contributions des pays Membres

Pour référence :
Note du Président DAFFE/MAI(96)11
7. **Autres questions**

- Contributions des pays Membres
8. **Prochaines étapes/autres questions**

Notes concernant l'ordre du jour

Point 3. Rapport du Groupe de rédaction n°3

Le Groupe de rédaction n°3 fera rapport sur les résultats de sa réunion des 24-25 février, plus particulièrement en ce qui concerne les questions ayant trait à la propriété intellectuelle, le préambule de l'AMI et une disposition appelant les pays Membres à ne pas abaisser leurs normes pour attirer l'investissement. Le Groupe pourrait également faire rapport sur les progrès accomplis lors des discussions informelles consacrées aux définitions et à d'autres questions.

Point 4. Questions choisies

a. Thèmes spéciaux

Les discussions informelles auront lieu les 24 et 25 février pour faire progresser l'examen de certaines des questions en suspens. Le Président compte achever les travaux pour le personnel clé, les obligations de résultat et la privatisation.

b. Questions institutionnelles

Le Groupe de négociation devra examiner comment associer les Principes directeurs de l'OCDE à l'AMI.

c. Règlement des différends

Des discussions informelles auront lieu les 24 et 25 février pour faire progresser l'examen de certaines des questions en suspens.

Point 5. Libéralisation et réserves spécifiques des pays

Le Groupe de négociation aura un premier échange de vues au sujet des réserves spécifiques des pays, demandées pour le 3 février 1997. Le 26 février, les délégations disposeront d'un certain temps pour procéder à des consultations informelles sur les questions concernant la libéralisation. Le Groupe de négociation déterminera comment procéder pour la libéralisation et la formulation des réserves spécifiques des pays.

Point 6. Mesures infranationales

Les délégués sont invités à informer le Groupe de négociation sur les consultations menées avec les Etats ou provinces au sujet des progrès des négociations de l'AMI et des engagements que les pays Membres devraient prendre dans le cadre de l'AMI. Les délégués souhaiteront peut-être approfondir les questions évoquées dans la note du Président du 10 avril 1997 [DAFFE/MAI(96)11].

Point 7. Autres questions

Ce point concerne les questions que les pays Membres souhaiteront soumettre à l'examen du Groupe de négociation. Les pays Membres sont invités à présenter des contributions écrites en temps utile, de façon que les autres pays Membres puissent les examiner avant la réunion du Groupe de négociation.

Point 8. Autres étapes/autres questions

A la lumière des discussions, le Groupe de négociation sera invité à déterminer l'ordre du jour des travaux pour mars et avril 1997 et la façon dont seront conduites les négociations pour les questions qui restent en suspens.

Un ordre du jour provisoire pour mars et le calendrier prévisionnel des réunions ont été fixés à la réunion de janvier [DAFFE/MAI/RD(97)5].